



# Assemblée générale

Distr. limitée  
2 novembre 2004  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-neuvième session

### Deuxième Commission

Point 87 a) de l'ordre du jour

#### **Mondialisation et interdépendance : mondialisation et interdépendance**

#### **Qatar\* : projet de résolution**

### **Rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 53/169 du 15 décembre 1998, 54/231 du 22 décembre 1999, 55/212 du 20 décembre 2000, 56/209 du 21 décembre 2001, 57/274 du 20 décembre 2002 et 58/225 du 23 décembre 2003 sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance,

*Rappelant également* sa résolution 58/291 du 6 mai 2004,

*Réaffirmant* la volonté exprimée dans la Déclaration du Millénaire de veiller à ce que la mondialisation devienne une force positive pour l'ensemble de la population du monde,

*Rappelant* que l'on a fait valoir dans la Déclaration du Millénaire<sup>1</sup> que, si la mondialisation offre des possibilités immenses, à l'heure actuelle ses bienfaits sont très inégalement répartis, de même que les charges qu'elle impose,

*Reconnaissant* que la mondialisation a créé de nouveaux impératifs en matière de croissance économique et de développement durables, que les pays en développement ont des difficultés particulières à y répondre et que certains pays ont su s'adapter aux changements et tirer parti de la mondialisation mais que beaucoup d'autres, en particulier les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, sont restés marginalisés dans une économie mondialisée,

---

\* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77, et de la Chine

<sup>1</sup> Voir résolution 55/2.

*Notant avec préoccupation* le récent ralentissement de la relance de l'économie mondiale, la persistance des déséquilibres à l'intérieur des pays et entre eux et les conséquences négatives qui en résultent pour les pays en développement,

*Se félicitant* du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation<sup>2</sup>,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général<sup>3</sup>;

2. *Réaffirme* que l'Organisation des Nations Unies a un rôle central à jouer en encourageant la coopération internationale pour le développement et en favorisant la cohérence des politiques concernant les questions mondiales de développement, notamment dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance;

3. *Demande* à la communauté internationale de prêter une attention spéciale à l'amélioration des flux de ressources destinées au développement, notamment en renforçant l'aide publique au développement, ainsi qu'à la question de la volatilité des marchés financiers internationaux;

4. *Souligne* que, lorsque l'on considère les liens entre la mondialisation et le développement durable, il faut en particulier s'attacher à identifier et à appliquer des politiques et des pratiques qui encouragent simultanément la croissance économique, le développement social et la protection de l'environnement, et que cela requiert des efforts aux niveaux national et international;

5. *Souligne également* que pour permettre aux pays en développement de tirer de plus grands bénéfices de la mondialisation et pour parvenir aux objectifs internationaux en matière de développement, en particulier ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, il est nécessaire d'accroître la cohérence et la cohésion des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux et la gouvernance économique mondiale;

6. *Fait valoir* qu'une cohérence accrue entre les stratégies nationales de développement, d'une part, et les obligations et engagements internationaux, de l'autre, contribuerait à créer un cadre économique favorable au développement, et souligne à cet égard qu'il faut élargir et renforcer la participation des pays en développement et des pays en transition à la prise de décisions économiques et à l'établissement de normes au niveau international;

7. *Souligne* la nécessité d'énoncer des stratégies de développement visant à réduire au minimum l'impact social négatif de la mondialisation et à optimiser ses effets positifs, tout en veillant à ce que tous les groupes de la population, en particulier les plus pauvres, en bénéficient, et insiste sur les efforts déployés au niveau international pour trouver un accord quant aux moyens de parvenir aux objectifs internationaux en matière de développement, notamment ceux inscrits dans la Déclaration du Millénaire, qui sont essentiels au développement dans tous les pays et pour sortir du « piège de la pauvreté »;

8. *Reconnaît* les besoins particuliers des pays en développement sans littoral au sein d'un nouveau cadre global de coopération dans le domaine du transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit, et

---

<sup>2</sup> *Une mondialisation juste : créer des opportunités pour tous* (OIT, 2004).

<sup>3</sup> A/59/312.

lance un appel en faveur du maintien de l'appui et de l'assistance de la communauté internationale à tous les efforts que ces pays déploient, s'agissant en particulier de la réalisation des objectifs de développement du Millénaire et de la mise en œuvre pleine et effective du Programme d'action d'Almaty<sup>4</sup>;

9. *Souligne* qu'il est important de prendre en compte la nécessité de concilier au mieux marge d'action nationale et disciplines et engagements internationaux, et, à cet égard, encourage la communauté internationale à promouvoir le dialogue sur les mesures qui donneraient aux pays en développement la marge d'action nationale et la latitude voulues pour gérer les risques liés à l'intégration dans l'économie mondiale;

10. *Souligne également* que l'aboutissement des négociations commerciales multilatérales sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce doit correspondre aux objectifs énoncés dans le programme de travail de Doha<sup>5</sup> pour promouvoir le développement dans les pays en développement en accordant un intérêt particulier aux préoccupations de ces pays dans les domaines du commerce et du développement;

11. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa soixantième session un rapport sur la mondialisation et l'interdépendance, y compris sur la mise en œuvre de la présente résolution;

12. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixantième session la question intitulée « Mondialisation et interdépendance ».

---

<sup>4</sup> *Rapport de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, Almaty (Kazakhstan), 28 et 29 août 2003 (A/CONF.202/3), annexe I.*

<sup>5</sup> Voir A/C.2/56/7, annexe.